

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**Municipalité de St-Aimé-des-Lacs**

**Aux contribuables de la susdite municipalité**

# **AVIS PUBLIC**

**EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée, Lise Lapointe, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité,**

**QUE :-**

Le Conseil de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, lors de la séance ordinaire tenue le 4<sup>e</sup> jour de mai 2022 a adopté le règlement numéro 364 décrétant les tarifs applicables aux frais de déplacement et aux dépenses encourues par les élus et par les employés municipaux de Saint-Aimé-des-Lacs.

Le présent règlement est déposé au bureau de la greffière-trésorière, où toutes personnes intéressées peuvent en prendre connaissance ainsi que sur le site internet de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs.

**DONNÉ à St-Aimé-des-Lacs, ce 9<sup>ième</sup> jour de mai de l'an deux mil vingt-deux.**

.....  
Directrice générale et greffière-trésorière



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil, entre 8 h 00 et 20 h 00 heures de l'après-midi, le 9<sup>ième</sup> jour de mai 2022.

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat, ce 9<sup>ième</sup> jour de mai de l'an deux mil vingt-deux.

A handwritten signature in blue ink, consisting of stylized, overlapping loops and a final flourish.

Par : .....  
Directrice générale et greffière-trésorière